



Régularisation de mon épouse

Par **Sergio**, le **25/06/2009** à **00:45**

Bonjour,

Elle brésilienne d'origine, entrée régulièrement sur le territoire en 2007. Moi français avec la double nationalité (portugaise)(nous parlons la même langue). Nous nous sommes mariés en janvier 2009, elle vit avec moi depuis 8 mois, bien sûr, notre mariage est enregistré au consulat portugais également. Elle possède un compte livret, je l'ai inscrite sur notre facture EDF. Elle n'est pas dangereuse pour l'ordre public, mais le plus important, c'est que nous nous aimons.

Elle ne travaille pas car pas le droit pour le moment. Le VISA n'est pas nécessaire au Brésil pour venir en FRANCE.

Cela lui ouvre-t-il le droit de poursuivre sa vie en FRANCE avec moi ? Le droit de travailler ?

Merci pour vos réponses. En général combien de temps faut-il attendre pour avoir une réponse de la préfecture ? Comment prouver notre bonne foi ? Encore merci.